

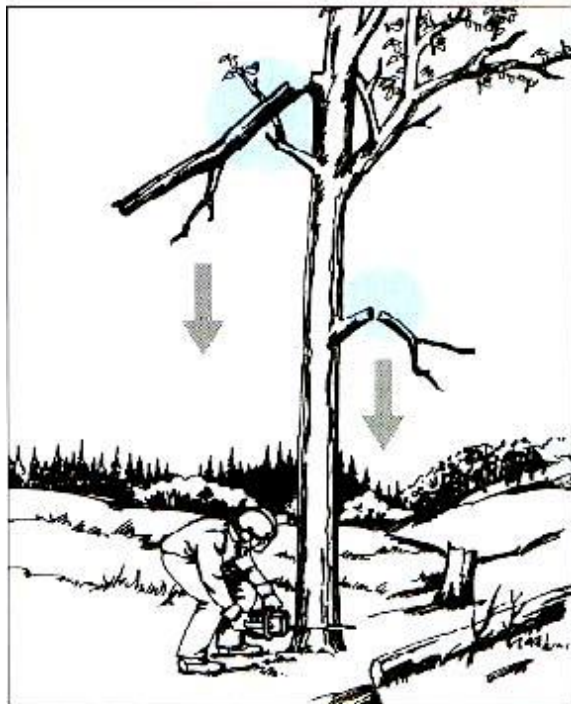
*Pour diffusion immédiate*

## **Blessures et décès associés à l'abattage manuel d'arbres**

### **La Direction de santé publique lance un appel à la prudence**

**Trois-Rivières, le 10 mars 2009** - L'abattage d'arbres n'est pas une activité à prendre à la légère. Chaque année, des bûcherons amateurs se blessent gravement et parfois décèdent des suites d'un accident. Entre 2000 et 2004, le bureau du coroner a répertorié 21 décès au Québec dont trois survenus en Mauricie et au Centre-du-Québec. Plus spécifiquement, on a observé, au Québec entre 2000 et 2006, six décès reliés à l'abattage de chicots, ces arbres entièrement ou partiellement secs. Ce sont des décès qui auraient pu être évités par des mesures de prévoyance.

Que l'on veuille élaguer la couronne d'un feuillu à des fins esthétiques par une belle journée d'été ou couper des arbres abîmés durant l'hiver pour produire du bois de chauffage, dans tous ces cas des règles de sécurité s'imposent.



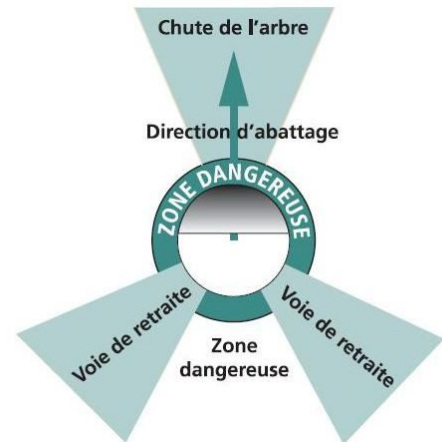
L'importance du danger est liée à la masse et à la hauteur du chicot.

#### **La sécurité en tout temps**

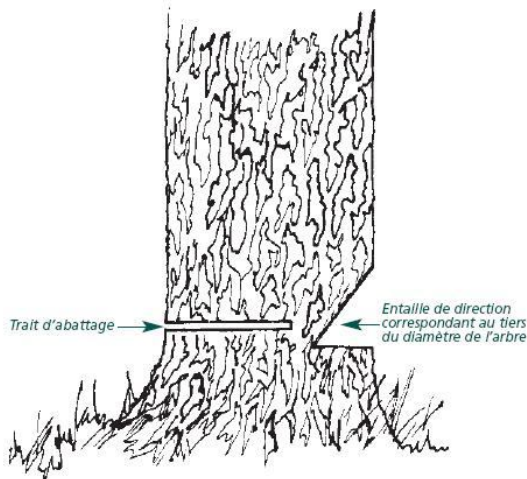
Voici 10 règles de sécurité conçues spécialement pour l'abattage manuel d'arbre :

- 1) Porter les équipements de protection individuelle nécessaires dont entre autres un **casque** et un écran facial ou des **lunettes**.
- 2) S'assurer qu'il n'y ait **personne dans la zone d'abattage**.
- 3) Abattre prioritairement les arbres morts, sauf par temps violent. Porter attention à la **tête de l'arbre** et aux **branches** afin qu'ils ne tombent pas sur vous pendant l'abattage.

- 4) Dégager le terrain autour de l'arbre à abattre pour y planifier votre **voie de retraite** pendant la chute de l'arbre.
- 5) Élaguer la base du tronc.
- 6) Toujours tenir la **scie à chaîne plus bas que les épaules**.
- 7) Manipuler avec précaution et bien tenir la scie à chaîne pour éviter que ses rebonds puissent vous blesser grièvement après avoir coupé une branche sous tension, par exemple.
- 8) Faire l'entaille de direction et le trait d'abattage



selon les indications fournies par la vidéocassette de formation intitulée «**L'abattage manuel sécuritaire**» et le guide produits par la CSST. [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca),

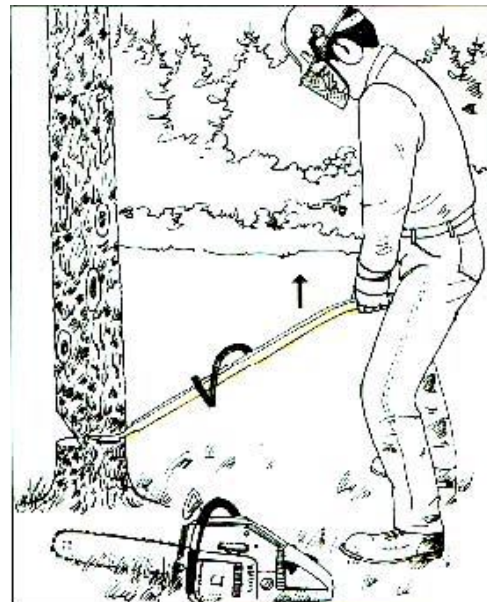


- 9) **Ne jamais pousser avec ses mains** sur le tronc de l'arbre coupé. Utiliser plutôt un levier d'abattage ou un coin pour faciliter la chute de l'arbre.

- 10) **S'éloigner de deux mètres** dans la voie de retraite pendant la chute de l'arbre.

### Une vie, ça n'a pas de prix!

Dans certaines situations dangereuses, il est même conseillé de confier l'abattage d'un arbre mort ou l'élagage de branches brisées à des experts. Toutefois, si on veut procéder soi-même, il faut connaître les équipements de protection individuelle, les consignes de sécurité reliées à la manipulation d'une scie à chaîne, les



Utilisation d'un levier d'abattage.

techniques d'abattage manuel de même que toute réglementation en vigueur dans votre municipalité. Le site de la Commission de la santé et de la sécurité au travail, [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca), offre trois publications recommandées pour qui veut travailler de manière prudente : *Vidéo de formation en abattage manuel sécuritaire*, *Abattage manuel*, 2<sup>e</sup> édition et *Chicots de feuillus*. Les illustrations sont tirées de ces deux derniers ouvrages.

-30-

Source : Serge Nadeau,  
conseiller en promotion de la santé  
Direction de santé publique

Pour plus de renseignements :  
René Lord,  
conseiller en promotion de la santé  
819-693-3972